



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 16 septembre 2021 et a :

- Décidé d'attribuer le marché relatif à l'exécution des travaux de reprise de voirie pour l'aménagement des espaces communs de la cité des Primevères, au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, soit l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST basée à Sainte Hermine – route de la Roche-sur-Yon pour un montant de 256 208,00 € H.T. soit 307 449.60 € T.T.C. et autoriser Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue, aux conditions financières évoquées.
- Approuvé la décision modificative n° 3, suivante afin de prévoir les crédits en investissement :
 - au compte 2128 opération 124 – pour le fleurissement des Jardins de la Prée,
 - au compte 2313 opération 112 – pour les travaux divers supplémentaires à la mairie.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	12 443,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (12 443,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2113-102 : EQUIPEMENTS SPORTIFS	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-124 : JARDINS RUE DE LA PREE	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	13 500,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-112 : MAIRIE	0,00 €	24 943,93 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	24 943,93 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	25 943,93 €	25 943,93 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

- Approuvé l'état des redevances dues par GRDF pour l'année 2021, pour un montant total fixé et calculé comme suit :
 - 471 € : RODP au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz naturel,
 - 135 € : RODP au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport de gaz.

- Accepté le versement de 916.66 euros T.T.C. correspondant aux frais engagés pour les travaux de reprise du mur de clôture du riverain des ateliers municipaux, rue René Couzinet. Ce mur a été fragilisé suite aux travaux de terrassement. Le litige implique plusieurs parties, à savoir : 6K (maître d'œuvre), l'entreprise HERBRETEAU TP et la collectivité propriétaire du bâtiment en travaux. Une expertise a été engagée, les parties se sont mutuellement accordées.
- Approuvé la convention avec le SyDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de signalisation lumineuse pour la pose de radars pédagogiques rue Sainte Agathe et rue de l'Ouilette fixant la participation de la commune à 5 625 euros pour une dépense totale de 9 642 euros T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
- Accepté de mettre à la disposition de GIP Vendée Numérique, des parcelles rues de l'église et Sainte Agathe, destinées à l'installation d'armoires techniques dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire vendéen.
- Accepté la convention de mise à disposition d'un local auprès de la Poste pour les coupures méridiennes des facteurs.
- a décidé de confier au Centre de Gestion de la Vendée, par voie de convention, la gestion d'un contrat d'assurance spécifique couvrant les risques statutaires, dépenses obligatoires supportées par la collectivité employeur, en cas de maladie, maternité, accident du travail ainsi qu'au versement d'un capital décès : pour les agents affiliés à la CNRACL (plus de 28 heures/semaine), au taux de 0,12 % et pour les agents affiliés à l'IRCANTEC (moins de 28 heures/semaine), au taux de 0,05 %.
- désigné Mme Hélène MADORRA domiciliée 110 rue du Dr Gauducheau – 85140 SAINT MARTIN-DES-NOYERS, en tant que déléguée suppléante auprès du Comité Syndical du SyDEV suite à la démission de Mme Marie-Claude RAY.
- Le conseil municipal a pris acte :
 - du rapport annuel du prix et de la qualité du service public de l'eau potable (exercice 2020) établi par Vendée Eau ;
 - du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 5 novembre 2021.
 Le Maire,
 Signé Christophe GOURAUD